

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ AU SEIN LA MÉDIATHÈQUE-LUDOTHÈQUE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que les collectivités et leurs établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, notamment pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs de la médiathèque-ludothèque de Bonneuil-sur-Marne, notamment afin de garantir un taux d'encadrement suffisant au sein de l'unité ludothèque sur les heures d'ouvertures au public sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022 inclus ;

CONSIDERANT qu'à cet égard il convient de créer des emplois non permanents ;

DECIDE

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/09/21
Accusé réception le	27/09/21
Numéro de l'acte	DC2021/726
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc126959-AU-1-1

ARTICLE 1 : Les emplois non permanents suivants sont créés pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité au sein de la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne :

Emploi	Grade correspondant	Service	Temps de travail	Durée	Rémunération calculée sur la base de :
Agent polyvalent de médiathèque	Adjoint du patrimoine	Médiathèque-ludothèque de Bonneuil-sur-Marne	4 postes TNC (17 heures hebdomadaires hors vacances scolaires et 34 heures hebdomadaires lors des vacances scolaires réparties sur 4 postes)	10 mois	Un taux horaire fixé à 10,26€ bruts

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 27 septembre 2021.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/09/21
Accusé réception le	27/09/21
Numéro de l'acte	DC2021/726
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210603-lmc126959-AU-1-1